

STANDARD DE LIEGE 2010

DU FONDS LEON FREDERICQ

Conditions générales d'attribution :

Etre chercheur âgé de moins de 35 ans, attaché à un laboratoire de la Faculté de Médecine de l'ULg.

Pratiquer une recherche clinique, fondamentale ou appliquée à finalité médicale.

Déposer un dossier de candidature, (résumés du projet en un maximum de 5 pages A4) à Monsieur Pierre François, Directeur Général du Standard de Liège, (direction@standard.be), avant le 15 septembre 2010.

Les promoteurs des candidats doivent être membres du Fonds Léon Fredericq.

Les bourses seront remises aux lauréats lors de la manifestation PRO.JE.T.S. 2011, organisée par le Fonds Léon Fredericq, le 26 novembre 2010.

- Les subsides de voyage sont destinés à servir de complément pour subsidier un séjour à l'étranger (une attestation de rémunération couvrant ce séjour doit être jointe au dossier de candidature).

- Des bourses de doctorat (montant annuel maximum de **20 000 €**, le solde devant être pris en charge par le promoteur) peuvent être attribuées pour poursuivre ou terminer un programme de doctorat initié au FRIA, au FNRS, ou à une autre source de financement.

Deux bourses de doctorat (même montant que ci-dessus) sont réservées à de jeunes chercheurs qui ne sont pas éligibles au FRIA ou au FNRS, pour autant qu'ils aient réussi avec fruit un DEA en sciences biomédicales ; ces bourses peuvent être attribuées pour une période de deux ans, renouvelable une fois ; les candidats sont entendus par une commission désignée par le Conseil de la Recherche de la Faculté de Médecine.

- Des subventions (crédits d'impulsion pour nouveaux projets de recherche) sont destinées à couvrir des frais de fonctionnement ou d'équipement. Un seul renouvellement est possible. Ces crédits d'impulsion ne sont pas destinés aux chercheurs en première année de doctorat ni aux mandataires permanents du FNRS. Les dossiers déposés par les doctorants, les chercheurs post-doctorants et les bénéficiaires d'un mandat de formation en recherche clinique du CHU sont examinés séparément.

- Des subventions « recherches cliniques » sont destinées à encourager les jeunes cliniciens du CHU à s'engager dans la recherche clinique ou dans la recherche translationnelle; elles doivent être utilisées en priorité pour couvrir les frais liés à une formation dans ces domaines au CHU de Liège ou à l'étranger.

Ce dossier de candidature comprend :

- Un curriculum vitae,
- une liste des publications scientifiques(en séparant revues nationales, internationales, livres, abstracts),
- un résumé bref des recherches déjà réalisées,
- un projet de recherche se rapportant essentiellement à l'utilisation de la bourse ou de la subvention,
- un projet "financier", permettant de juger de l'intérêt de l'obtention de la bourse ou de la subvention pour le candidat.

Les bénéficiaires d'une « Bourse spécifique » du Fonds Léon Fredericq s'engagent :

- A faire référence au Fonds Léon Fredericq dans les publications réalisées grâce à son aide,
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention,
- à présenter leurs recherches au colloque de novembre du Fonds (et donc à la séance préparatoire)
- à se mettre à disposition du Fonds pour présenter son action à l'extérieur de l'ULg.